



Carte identité expirée et boîte d'intérim

Par nawel59

Bonjour

La boîte d'intérim ou j'ai postulé refuse ma carte identité car elle est expirée or d'après la loi de 2014 elle est encore valable 5 ans mais visiblement elle a pas l'air d'être au courant ou peut-être ça rentre pas dans le cadre du travail en intérim je sais pas

Deuxième problème la mairie n'accepte pas le renouvellement ils considèrent qu'elle est encore valable on m'a dit de faire une lettre comme quoi je vais en voyage et c'est vrai je vais en voyage de noce en fin octobre je n'ai pas encore pris les billets je peux faire une lettre même si j'ai pas encore de billet ? Je sais que c'est possible de le faire pour avoir un renouvellement quelqu'un sur un forum l'a fait pour avoir le renouvellement de sa carte

Je ne sais pas quoi faire je me trouve sans emploi actuellement mes deux derniers employeurs n'ont pas refusé ma carte identité mais la boîte d'intérim en tout cas la personne que j'ai eu qui se charge du recrutement visiblement elle a refusé. Est-elle dans son droit ? Comment je peux faire et surtout le plus important c'est que je puisse renouveler ma carte je vais devoir faire mon passeport j'ai besoin d'une carte valide mais je n'ai pas encore de billet on économise l'argent pour notre lune de miel est-ce que sans preuve d'achat de billet je peux écrire une lettre qui stipule que j'ai besoin car je sors de l'Europe ? comment faire valoir mes droits je n'ai pas l'argent pour un avocat ..

Merci à vous !!!!

Par nawel59

Merci de votre réponse.

La mairie me l'a pas encore dit mais j'ai peur de ça c'est arrivé à beaucoup de gens donc voilà comment je pourrai faire pour les obliger

Par Isadore

La mairie me l'a pas encore dit mais j'ai peur de ça c'est arrivé à beaucoup de gens donc voilà comment je pourrai faire pour les obliger

Ben en dernier recours vous pourriez perdre la carte (ou la dire détériorée pour éviter une fausse déclaration de perte), mais ça vous coûtera 25 euros :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1887]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1887[/url]

Vous pouvez aussi présenter le permis de conduire à l'agence, surtout sous son nouveau format moins aisé à falsifier que la chose en carton rose. Si vous voulez demander le nouveau permis, c'est gratuit :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17170]https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17170[/url]

Si vous avez un passeport il remplace la carte d'identité dans tous les cas.

En attendant, envoyez ceci à l'agence d'intérim :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000028347112]https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000028347112[/url]

C'est la référence officielle qui dit que les cartes d'identité des personnes qui étaient majeures lors de sa délivrance sont valables 5 ans de plus. C'est un décret qui s'applique sur l'ensemble du territoire français.

Par nawel59

Merci de votre réponse

Je n'ai pas de passeport ni permis

J'ai uniquement une carte d'identité si je déclare une perte je serai obligé de le faire maintenant car si je une demande pour expiration puis qu'on me refuse et que je Reviens avec une perte de carte ça va clairement être remarque que je mens

Est ce que je risque des problème si je déclare une perte sans que elle soit perdu?

Par nawel59

Si je le déclare détériorée.

On va sûrement me demander de la montrer

Après je peux tenter peut être le fait que je vais en vacance que j'ai besoin d'une carte qui n'est pas expirée bcq de pays ne l'accepte pas comme la Belgique par exemple

Par isernon

bonjour,

votre mairie a tort, vous avez le droit de refaire gratuitement votre cni à l'expiration de la durée de 10 ans, l'extension de 5 ans de la CNI n'est plus un motif de refus de refaire sa CNI au bout de 10 ans.

je viens de refaire ma CNI gratuitement, au bout des 10 ans.

c'est l'officier d'état-civil de ma commune qui m'a indiqué que le refus de refaire gratuitement une CNI au bout de 10 ans a été jugé illégale par un tribunal.

salutations

Par nawel59

Oui la mairie a tort mais comme je dis pour l'instant le véritable problème c'est que je dois trouve du travail mais surtout je vais devoir demander un passeport et pour voyager en dehors de l'Europe on vame demander aussi une carte d'identité valide je suppose.et pour les autres pays c'est pas valable cette histoire ds 5 ans...

Par nawel59

Comment je peux forcer la mairie de me le refaire ? En sachant que j'ai encore un autre problème c'est que sur internet quand je fais la demande sur internet mais je n'arrivais pas à la faire il est écrit père inconnu mère ou parent or moi j'ai mon père qui m'a reconnu a ma naissance j'ai mon extrait de naissance le stipule que je suis né d

On m'a conseillé de faire quand même la demande et la mairie rectifira mais voilà il est possible que la mairie accepte pas le renouvellement Comment je peux les forcer a le faire sans passé par le tribunal ou je ne sais quoi ?

Par janus2

Bonjour,

Vous pouvez faire votre demande de CNI dans n'importe quelle mairie, donc si on vous refuse dans une commune, essayez la ou les communes voisines (voir même plus loin).

Par nawel59

Merci de votre réponse

C'est a dire que quand je vais faire le renouvellement sur internet je veux dire la pre demande jechosiirai la mairie qui a accepté de me l'a renouveler c'est ça ?